REPUBLIQUE DU BENIN

SRTB

MARCHE DE SERVICES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa 18/04/25

Emis le : 18 avril 2025

POUR LA PASSATION DES MARCHES DE SERVICES :

Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA

Référence du DAO : SIGMaP N° S_AG_103105

Autorité contractante : Société de Radio et de Télévision du Bénin SA

Source de financement : Budget Autonome SRTB SA

Gestion : 2025

Imputation Budgétaire : 6684

Accord de Prêt : Néant

Avril 2025

BON A LANCER

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa 18/04/25

Société de Radio et de Télévision du Bénin SA

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offre ouvert national

Avis : AAOON N° DAC-2501/SRTB/DG/PRMP/CCMP/CSP-PRMP du 14/04/2025

Objet : Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin SA

Référence du DAO : SIGMaP N° S_AG_103105

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société de Radio et de Télévision du Bénin publié sur le portail web des marchés publics, le mercredi 09 avril 2025, sous la version N°1.

2. La Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) SA a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds sur financement autonome, afin de financer ses besoins en services, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Recrutement d'un prestataire pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Société de Radio et de Télévision du Bénin SA.

3. La Société de Radio et de Télévision du Bénin SA sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour réaliser la mise en place d'une assurance maladie au profit de son personnel. Ces prestations ne feront en aucun cas l'objet de sous-traitance, devront être exécutées et livrées au profit de son personnel réparti sur le territoire national. Il est à préciser que les variantes ne sont pas admises. Les prestations envisagées sont réparties en lot unique à savoir :

   -assurés principaux : six cent quarante (640),

   -conjoints : six cent quarante (640),

   -enfants : deux mille cinq cent soixante (2 560),

   Soit un total une population de trois mille huit cent quarante (3 840) assurés.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les

conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : **Société de Radio et de Télévision du Bénin SA** et précisément auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics de la SRTB SA sise à la Direction des Relations Publiques,** Madame **Cécile A. TOSSA GNANGNON,** Mobile : 01 97 56 04 94, e-mail : tossa.cecile@srtb.bj et prendre connaissance des documents du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : ***Secrétariat*** **Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la société de Radio et de Té3évision du Bénin (SRTB) SA, au 1er étage , Bureau 128 de l'immeuble de la Direction des Relations publiques,** tous les jours ouvrables, de **08h00 à 12h30 dans la matinée et de 14h00 à 17h30 dans l'après-midi, « heures locales, UTC+1 ».**

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa le 18/04/25

6. **Les exigences en matière de qualification sont :**

a) Pour les anciennes entreprises

➢ **Exigences techniques et expériences**

- Être une entreprise de droit privé ou public opérant dans le domaine de l'assurance clairement défini et mentionné dans la rubrique des activités exercées du registre de commerce ou les statuts ;
- disposer d'un agrément de commercialisation du produit « assurance maladie » délivré par le Ministre en charge des finances en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- établir la procédure/méthodologie d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'assurance Maladie avec mise en exergue du délai de remboursement des prestations intermédiaires proposées) ;
- décrire le processus d'obtention des accords préalables en ligne.
- Produire un engagement écrit à travailler avec le courtier mandaté de la SRTB SA ;
- Produire un acte d'engagement à intégrer d'autres prestataires sur demande de la SRTB SA ;
- disposer d'un logiciel de souscription et gestion des sinistres et d'une machine servant d'impression de plus de 100 cartes par heure et en joindre les preuves de possession (preuves d'achat ou de bail) ;
- avoir réalisé et exécuté de façon satisfaisante au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) et de l'année 2025, deux (02) marchés similaires justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution. Ces attestations sont appuyées de contrats avec toutes les pages significatives numérotées dans l'ordre (page de garde + pages intermédiaires comportant l'objet et le montant + page de signatures) enregistrés aux impôts, en copies simples ;

  NB : la similarité s'appréciera en fonction du cumul du montant des deux (02) marchés pour une valeur d'au moins égale à cent quarante millions (140 000 000) FCFA et de la nature du marché établie par une assurance maladie ou santé au profit du personnel.

- Produire le réseau de prestataires (tiers médicaux) agréés, conformément au modèle spécifié dans la Section II : Formulaire de soumission. Le non-respect du modèle spécifié entraîne le rejet de l'offre.

- disposer d'un échantillon de tiers médicaux agréés justifié par des attestations de continuité de service délivrées, lors de la soumission, par le responsable en charge. La taille de l'échantillon sera évaluée, ainsi qu'il suit :

Designation	Départements					
Tiers médicaux	Atlantique-Littoral	Mono-Couffo	Zou-Collines	Borgou-Alibori	Atacora-Donga	Ouémé-Plateau
Hôpitaux	20	2	4	8	4	4
Pharmacies	20	2	4	8	4	4
Centres de lunetterie	10	2	2	2	2	2

Remarques :

BON A LANCER

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa 18/04/25

1. Il faut entendre par :

- Hôpitaux : les hôpitaux publics ou privés, les polycliniques ou cliniques, les laboratoires, les centres d'imagerie médicale, les centres ophtalmologiques, les cabinets dentaires ;
- Centres de lunetterie : les boutiques de lunetterie et d'optiques.

2. Entre autres évaluations :

- toutes attestations de continuité de service fournies inférieures ou supérieures au cota exigé par département (Atlantique-Littoral ; Mono-Couffo ; Zou-Collines ; Borgou-Alibori ; Atacora-Donga ; Ouémé-Plateau), entraîne le rejet de l'offre ;
- au cas où, aucun soumissionnaire ne va pas satisfaire au cota des attestations de continuité de service exigées par département, il sera tenu compte de la somme arithmétique desdites attestations par tiers médicaux prouvées et valides pour classer (attribuer le rang) les soumissionnaires restés en lice ;
- au niveau des tiers médicaux "hôpitaux", il sera tenu grand compte des hôpitaux publics ou privés, des polycliniques ou cliniques et des laboratoires.

➢ **Exigences financières :**

- produire les états financiers certifiés des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) un chiffre d'affaires annuel moyen, confirmé par les états financiers certifiés (quinze premières pages), d'un montant de cent quarante millions (140 000 000) FCFA. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra satisfaire à vingt-cinq pour cent (25%) du montant global exigé. Le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50% du montant global exigé ;
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, à hauteur de vingt-trois millions (23 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une institution financière agréée hormis les institutions de microfinances.

NB : -Ces trois (03) critères sont cumulatifs.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

BON A LANCER

➢ **Exigences techniques et expériences**

- Être une entreprise de droit privé ou public opérant dans le domaine de l'assurance clairement défini et mentionné dans la rubrique des activités exercées du registre de commerce ou les statuts ;
- disposer d'un agrément de commercialisation du produit « assurance maladie » délivré par le Ministre en charge des finances, en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- établir la procédure/méthodologie d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'assurance « Maladie Groupe » avec mise en exergue du délai de remboursement des prestations intermédiaires proposées ;
- décrire le processus d'obtention des accords préalables en ligne.
- Produire un engagement écrit à travailler avec le courtier mandaté de la SRTB SA ;
- Produire un acte d'engagement à intégrer d'autres prestataires sur demande de la SRTB SA ;
- disposer d'un logiciel de souscription et gestion des sinistres et d'une machine servant d'impression de plus de 100 cartes par heure et en joindre les preuves de possession (preuves d'achat ou de bail) ;
- fournir les preuves de personnel d'encadrement technique (CV + diplômes) conformément au point 5 ''Personnel'' de la sous-section C « critères d'évaluation et de qualification » ;
- Produire le réseau de prestataires (tiers médicaux) agréés, conformément au modèle spécifié dans la Section II : Formulaire de soumission. Le non-respect du modèle spécifié entraîne le rejet de l'offre.
- disposer d'un échantillon de tiers médicaux agréés justifié par des attestations de continuité de service délivrées, lors de la soumission, par le responsable en charge. La taille de l'échantillon sera évaluée, ainsi qu'il suit :

Designation	**Départements**					
Tiers médicaux	Atlantique -Littoral	Mono - Couffo	Zou - Collines	Borgou - Alibori	Atacora- Donga	Ouémé-Plateau
Hôpitaux	20	2	4	8	4	4
Pharmacies	20	2	4	8	4	4
Centres de lunetterie	10	2	4	8	4	4

CCMP / Srtb
VALIDÉ
Visa 18/04/25

Remarques :

1. Il faut entendre par :

- Hôpitaux : les hôpitaux publics ou privés, les polycliniques ou cliniques, les laboratoires, les centres d'imagerie médicale, les centres ophtalmologiques, les cabinets dentaires ;
- Centres de lunetterie : les boutiques de lunetterie et d'optiques.

CCMP / Srtb VALIDÉ Visa 18/04/25

2. Entre autres évaluations :

- toutes attestations de continuité de service fournies inférieures ou supérieures au cota exigé par département (Atlantique- Littoral ; Mono-Couffo ; Zou-Collines ; Borgou-Alibori ; Atacora-Donga ; Ouémé-Plateau), entraîne le rejet de l'offre ;
- au cas où, aucun soumissionnaire ne va pas satisfaire au cota des attestations de continuité de service exigées par département, il sera tenu compte de la somme arithmétique desdites attestations par tiers médicaux prouvées et valides pour classer (attribuer le rang) les soumissionnaires restés en lice ;
- au niveau des tiers médicaux "hôpitaux", il sera tenu grand compte des hôpitaux publics ou privés, des polycliniques ou cliniques et des laboratoires.

➢ **Exigences financières :**

- produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans de leurs années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois ans (03) d'âge ;
- justifier d'une assurance des risques professionnels d'un montant d'au moins égal à cent quarante millions (140 000 000) FCFA ;
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits, à hauteur de vingt-trois millions (23 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une institution financière agréée hormis les institutions de microfinances.

NB : Ces trois (03) critères sont cumulatifs.

Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

18/04/25 BON A LANCER

7. Le délai de réalisation est de douze (12) mois.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du Jeudi 1er **Mai 2025**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au ***Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de*** **la SRTB SA,** ***Bureau 130, 1er étage de l'immeuble de la Direction des Relations publiques***. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par le mode d'acheminement approprié. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique sous le format PDF.
   Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge mise à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées, le tout dans une unique enveloppe extérieure contenant :
   - une enveloppe portant la mention « ORIGINAL » contenant l'original des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique, et l'offre financière) ainsi que la clé USB comportant la version scannée en PDF de l'original de l'offre, de la garantie de soumission et des renseignements relatifs à la

candidature) ;

- une enveloppe portant la mention « COPIE» contenant la copie des documents constitutifs de l'offre (séparément l'offre technique et offre financière) ;
- la garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie ;
- les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes ;

18/04/25 BON A LANCER

En outre, l'unique enveloppe extérieure doit être adressée à l'autorité contractante ***conformément aux dispositions du point D « Remise des offres et ouverture des plis» de la sous-section B : Données particulières de l'appel d'offres*** au plus tard le Mercredi 21 ***Mai 2025 à 10 heures 00 mn, « heures locales, UTC+1 »***. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes **à 10 heures 30 mn, « heures locales, UTC+1 »** en présence des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de réunion, au 1er étage de l'immeuble de la Direction des Relations publiques, rue de l'hôpital Camp-Guézo.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de : **un million quatre cent mille (1 400 000) FCFA.**

12. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

CCMP / Srtb VALIDÉ Visa 18/04/25

Cotonou, le 18 avril 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics,

Personne Responsable des Marchés Publics * Srtb Le Chef * Cotonou-Bénin *

Cécile A. TOSSA GNANGNON